

**Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)  
Formulaire 4031  
Statuts de prorogation (transition)**

Ce formulaire doit être utilisé que si la prorogation se fait à partir de la *Loi sur les corporations canadiennes*, partie II.

**1 - Dénomination actuelle de l'organisation**

CCAF-FCVI Inc.

**2 - Si un changement de dénomination est demandé, indiquer la dénomination proposée**

**3 - Numéro d'organisation**

0 4 6 8 2 8 - 2

**4 - La province ou le territoire au Canada où est maintenu le siège**

Ontario

**5 - Nombres minimal et maximal d'administrateurs (pour un nombre fixe, indiquer le même nombre dans les 2 cases)**

Nombre minimal

Nombre maximal

**6 - Déclaration d'intention de l'organisation**

La déclaration d'intention de la CCAF-FCVI est de promouvoir et de renforcer l'audit, la surveillance et la reddition de comptes dans le secteur public au Canada et à l'étranger.

**7 - Limites imposées aux activités de l'organisation, le cas échéant**

Aucune

**Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)  
Formulaire 4031  
Statuts de prorogation (transition)**

**8 - Les catégories, groupes régionaux ou autres groupes de membres que l'organisation est autorisée à établir**

L'organisation est autorisée à établir une catégorie de membres. Pour toute assemblée de membres, chaque membre a le droit de recevoir un avis de l'assemblée, d'y assister et d'y exercer son droit de vote.

**9 - Déclaration relative à la répartition du reliquat des biens lors de la liquidation**

En cas de dissolution ou de liquidation de l'organisation, il est expressément prévu que le reliquat de ses biens, après le règlement de ses dettes, sera transféré à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance reconnue au Canada.

**10 - Dispositions supplémentaires, le cas échéant**

Voir Annexe 3A1 pour le texte.

**11 - Déclaration**

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la corporation se prorogeant en vertu de la Loi BNL.

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

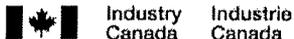
**Nota : La personne qui fait une déclaration fautive ou trompeuse, ou qui aide une personne à faire une telle déclaration, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 \$ et un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines (paragraphe 262(2) de la Loi BNL).**

### **Annexe 3A1**

(1) L'organisation est gérée sans but lucratif pour ses membres, et tout profit ou autre accroissement réalisé servira à faire avancer sa déclaration d'intention.

(2) Les administrateurs peuvent nommer un ou plusieurs administrateurs additionnels qui siégeront pour un mandat se terminant au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des membres, mais le nombre total d'administrateurs ainsi nommés ne peut pas dépasser le tiers du nombre d'administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédente des membres.

(3) Chaque membre qui est une personne physique a droit à une voix. Pour tout autre membre, le nombre de voix dont il a droit au vote à main levée ou par scrutin, se calcule en divisant le montant de la cotisation qu'il a payée pour l'exercice en question par le montant de la cotisation établie pour le même exercice pour les membres qui sont des personnes physiques.



Canada Not-for-profit Corporations Act (NFP Act)  
Form 4004  
Articles of Amendment

**1 - Corporate name**

CCAF-FCVI Inc.

**2 - Corporation number**

0 4 6 8 2 8 - 2

**3 - The articles are amended as follows:** (complete all applicable sections)

**A - The corporation amends its name to:**

**i. Corporate Name**

Canadian Audit and Accountability Foundation

**ii. Corporate name in the other official language (if applicable)**

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

**B - The corporation amends the province or territory in Canada where the registered office is situated to:**

**C - The corporation amends the number of directors to:** (for a fixed number, indicate the same number in both boxes)

Minimum number  Maximum number

**D - Other amendments, please specify:**

**4 - Declaration**

I hereby certify that I am a director or an authorized officer of the corporation.

Signature: James M Sylph  
Print name: JAMES M SYLPH Phone Number: 416-761-2000

Note: A person who makes, or assists in making, a false or misleading statement is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine of not more than \$5,000 or to imprisonment for a term of not more than six months or to both (subsection 262(2) of the NFP Act).